

PMRA Approved Label
2022-5515
2023-01-19

GROUP	2 & 4	HERBICIDE
-------	-------	-----------

Navius FLEX

HERBICIDE

WETTABLE GRANULE

COMMERCIAL

READ THE LABEL AND ATTACHED BOOKLET BEFORE USING

ACTIVE INGREDIENT: Metsulfuron-methyl 12.6%
Aminocyclopyrachlor 39.5%

WARNING, contains the allergens, sulfites and milk.

REGISTRATION NO. 30922 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

NET CONTENTS: 167 grams to bulk

2022 Environmental Science CA Inc.
137 Glasgow Street, Suite 210, Unit 111,
Kitchener, Ontario,
N2G 4X8

Product Information: 1-888-283-6847

<https://www.ca.envu.com>

In case of spills, poisoning or fire, telephone emergency response number
1-800-334-7577 (24 hours a day).

PRECAUTIONS:

- **KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.**
- Do not contaminate any body of water.
- Wear chemical resistant gloves, long-sleeved shirt, long pants, shoes and socks during mixing/loading, application, clean-up and repair activities (gloves are not required for ground boom sprayers).
- Do not enter or allow worker entry into treated areas during the restricted entry interval (REI) of 12 hours following application on agricultural areas. For non-crop areas, do not enter or allow worker entry into treated areas until sprays have dried.
- Do not use in residential or recreational areas, including lawns and turf. Residential areas are defined as any use site where bystanders including children could be exposed during or after application. This includes homes, schools, parks, playgrounds, playing fields, public buildings, or any other area where the general public including children could be exposed.
- Apply only when the potential for drift to areas of human habitation or areas of human activity (houses, cottages, schools and recreational areas) is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature inversions, application equipment and sprayer settings.

ENVIRONMENTAL HAZARDS:

TOXIC to aquatic organisms and non-target terrestrial plants including coniferous and deciduous trees. Observe buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE.

Runoff:

To reduce runoff from treated areas into aquatic or terrestrial habitats, avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil, or clay.

Avoid application of this product when heavy rain is forecast.

Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative strip between the treated area and the edge of the water body.

Leaching:

The use of this chemical may result in contamination of groundwater, particularly in areas where soils are permeable (e.g. sandy soil) and/or the depth to the water table is shallow.

FIRST AID:

IF IN EYES:

Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

IF ON SKIN OR CLOTHING:

Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

IF SWALLOWED:

Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

PMRA Approved Label
2022-5515
2023-01-19

IF INHALED:

Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Treat symptomatically. Medical personnel should contact 2022 Environmental Science CA's medical information services toll-free 1-800-334-7577.

STORAGE:

To prevent contamination, store this product away from food or feed.

DISPOSAL/ DECONTAMINATION:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Follow provincial instruction for any required additional cleaning of the container prior to its disposal.
3. Make the empty container unsuitable for further use.
4. Dispose of the container in accordance with provincial requirements.
5. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER:

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

Navius is a registered trademark of
2022 Environmental Science CA.

190617

Navius FLEX

HERBICIDE

WETTABLE GRANULE

COMMERCIAL

READ THE LABEL AND THIS BOOKLET BEFORE USING

ACTIVE INGREDIENT: Metsulfuron-methyl 12.6%
Aminocyclopyrachlor 39.5%

WARNING, contains the allergens, sulfites and milk.

REGISTRATION NO. 30922 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

NET CONTENTS: 167 grams to bulk

2022 Environmental Science CA Inc.
137 Glasgow Street, Suite 210, Unit 111,
Kitchener, Ontario,
N2G 4X8

Product Information: 1-888-283-6847

<https://www.ca.envu.com>

In case of spills, poisoning or fire, telephone emergency response number
1-800-334-7577 (24 hours a day).

PRECAUTIONS:

- **KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.**
- Do not contaminate any body of water.
- Wear chemical resistant gloves, long-sleeved shirt, long pants, shoes and socks during mixing/loading, application, clean-up and repair activities (gloves are not required for ground boom sprayers).
- Do not enter or allow worker entry into treated areas during the restricted entry interval (REI) of 12 hours following application on agricultural areas. For non-crop areas, do not enter or allow worker entry into treated areas until sprays have dried.
- Do not use in residential or recreational areas, including lawns and turf. Residential areas are defined as any use site where bystanders including children could be exposed during or after application. This includes homes, schools, parks, playgrounds, playing fields, public buildings, or any other area where the general public including children could be exposed.
- Apply only when the potential for drift to areas of human habitation or areas of human activity (houses, cottages, schools and recreational areas) is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature inversions, application equipment and sprayer settings.

ENVIRONMENTAL HAZARDS:

TOXIC to aquatic organisms and non-target terrestrial plants including coniferous and deciduous trees. Observe buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE.

Runoff:

To reduce runoff from treated areas into aquatic or terrestrial habitats, avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil, or clay.

Avoid application of this product when heavy rain is forecast.

Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative strip between the treated area and the edge of the water body.

Leaching:

The use of this chemical may result in contamination of groundwater, particularly in areas where soils are permeable (e.g. sandy soil) and/or the depth to the water table is shallow.

FIRST AID:

IF IN EYES:

Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

IF ON SKIN OR CLOTHING:

Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

IF SWALLOWED:

PMRA Approved Label

2022-5515

2023-01-19

Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

IF INHALED:

Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Treat symptomatically. Medical personnel should contact

2022 Environmental Science CA

's medical information services toll-free 1-800-334-7577.

IMPORTANT INFORMATION - Read Before Using

- Avoid application of this product in areas where the roots of desirable trees and/or shrubs may extend unless injury or loss can be tolerated. Root zone areas of desirable trees or vegetation are affected by local conditions and can extend well beyond the tree canopy.
- Avoid overspray or drift to important aquatic and wildlife habitats such as lakes, streams and ponds, shelterbelts, wetlands, sloughs, and dry slough borders, woodlots, vegetated ditch banks and other cover on the edge of fields.
- Certain species may, in particular, be sensitive to low levels of Navius FLEX including but not limited to, conifers (such as Douglas fir, Norway spruce, ponderosa pine and white pine), deciduous trees (such as aspen, cottonwood, honey locust, magnolia, poplar species, redbud, silver maple, and willow species), and ornamental shrubs (such as arborvitae, burning bush, crape myrtle, forsythia, hydrangea, ice plant, magnolia, purple plum and yew).
- Injury or loss of desirable trees or vegetation may result if Navius FLEX is applied on or near desirable trees or vegetation, on areas where their roots extend, or in locations where the treated soil may be washed or moved into contact with their roots. Consider site-specific characteristics and conditions that could contribute to unintended root zone exposure to desirable trees or vegetation. Root zone areas of desirable trees or vegetation are affected by local conditions and can extend beyond the tree canopy. If further information is needed regarding root zone area, consult appropriate provincial extension service, professional consultant or other qualified authority.
- Do not use on lawns or turf.
- If rangeland or pasture or non-crop sites treated with Navius FLEX are to be converted to a food, feed, or fiber agricultural crop, or to a horticultural crop, a field bioassay should be completed before planting the desired crop. Refer to FIELD BIOASSAY section of this label
- Avoid application in or on dry or water containing irrigation ditches or canals including their outer banks.
- Treatment of powdery, dry soil and light, sandy soils when there is little likelihood of rainfall soon after treatment may result in off target movement and possible damage to susceptible crops and desirable vegetation when soil particles are moved by wind or water. Injury to crops or desirable vegetation may result if treated soil is washed, blown or moved onto land used to

PMRA Approved Label

2022-5515

2023-01-19

produce crops or land containing desirable vegetation. Do not apply Navius FLEX when these conditions are identified and powdery, dry soil or light or sandy soils are known to be prevalent in the area to be treated.

- Injury to or loss of desirable trees or vegetation may result if equipment is drained or flushed on or near these trees or vegetation, or on areas where their roots may extend, or in locations where the chemical may be washed or moved into contact with their roots.
- In non-crop areas adjacent to desirable vegetation, avoid overlapping spray applications and shut off spray equipment while starting, turning, slowing or stopping to avoid injury to desirable vegetation.
- Applications made where runoff water flows onto agricultural land may injure or kill crops, such as but not limited to canola, pulses, peas, sugar beets, potatoes, tomatoes, soybeans, field beans, alfalfa, grapes, and vegetables.
- Caution is advised when using this product in areas where loss of desirable conifer or deciduous trees and/or shrubs as well as other broadleaf plants, including but not limited to, legumes and wild flowers, cannot be tolerated. Without prior experience, it is advisable that small areas containing these plants be tested for tolerance to Navius FLEX and its soil residues before any large scale spraying occurs.
- Low rates of Navius FLEX can kill or severely injure most crops. Following a Navius FLEX application, the use of improperly cleaned spray equipment to apply other pesticides to crops on which Navius FLEX is not registered may result in their damage. Refer to SPRAYER CLEANUP section of this label for details. The most effective way to reduce this crop damage potential is to use dedicated mixing and application equipment.
- It is recommended that treated soils remain undisturbed to reduce the potential for Navius FLEX movement by soil erosion due to wind or water.
- Caution is advised when using this product on grass that is stressed by drought, water saturated soils, wide fluctuations in day and night temperatures, low fertility, insect damage, or disease as unacceptable grass injury may occur.
- To prevent injury to desirable plants, read and follow all instructions in the MANURE MANAGEMENT and HAY AND OTHER PLANT MATERIAL MANAGEMENT sections of this label.

APPLY Navius FLEX WITH A RECOMMENDED SURFACTANT.

GENERAL INFORMATION

Navius FLEX is a dispersible granule to be mixed in water and applied as a foliar spray for control of undesirable brush/woody plants in rangeland and non-crop areas.

Navius FLEX is noncorrosive, nonflammable, nonvolatile and does not freeze. Navius FLEX is quickly taken up by the leaves, stems and roots of plants. The effects of Navius FLEX may be seen on plants from within a few hours to a few days. The most noticeable symptom is a bending and twisting of stems and leaves. Other advanced symptoms include severe chlorosis, necrosis, stem thickening, growth stunting, leaf crinkling, calloused stems and leaf veins, leaf-cupping, and enlarged roots.

Navius FLEX is rain-fast at 4 hours after application.

Warm, moist conditions following treatment promote the activity of Navius FLEX while cold, dry conditions may reduce or delay activity. The length of control is dependent upon the application rate, condition and growth stage of target weeds, environmental conditions at and following

PMRA Approved Label

2022-5515

2023-01-19

application, and the density and vigor of competing desirable vegetation. Best results for long term weed and brush control occur when grasses and other desired vegetation are allowed to recover from adverse environmental conditions and compete with undesirable brush or weeds.

DIRECTIONS FOR USE

As this product is not registered for the control of pests in aquatic systems, DO NOT use to control aquatic pests.

Navius FLEX must be used only in accordance with recommendations on this label.

Do not mix, load or apply within a minimum of 15 metres of all wells, including abandoned wells and drainage wells. Do not contaminate water intended for drinking.

Do not apply through any type of irrigation system.

Do not apply more than a total of 499 g/ha of Navius FLEX per season

RANGELAND & NON-CROP AREAS such as Rights of Way, roadsides, industrial sites, fence lines and other non-crop areas.

FOR CONTROL OF BRUSH, WOODY PLANTS AND OTHER BROADLEAF WEEDS

Navius FLEX may be applied as a broadcast treatment at 167, 334 or 499 grams per hectare (see list below). Add a non-ionic surfactant at 0.25% v/v (2.5 litres per 1000 litres of spray solution) or Merge Adjuvant* at 1.0% v/v (10 litres per 1000 litres of spray solution) or Crop Oil Concentrate at 1.0% v/v (10 litres per 1000 litres of spray solution).

Temporary chlorosis, height reduction or growth suppression of grass species may occur.

For best results, applications of Navius FLEX should be made when brush species and weeds are actively growing. Complete coverage of all foliage and stems is required for brush control. Applications should be made after the target species have leafed out, but before fall colouration has begun. Do not treat brush species that exceed 2.5 m in height (unless otherwise indicated) or control may be decreased.

Note: Where dense stands exist or where growth of the target species is advanced, use of the high volume foliar application method is recommended.

Apply to brush species as a full coverage spray to foliage and stems using equipment that will ensure uniform coverage.

PMRA Approved Label
 2022-5515
 2023-01-19

Navius FLEX	
SITES: Rangeland, Industrial Non-Crop Areas	
TIMING: For best results, apply to young, actively growing weeds. Apply to actively growing brush species after species have leafed out. Thorough coverage is essential.	
APPLICATION RATES for Ground or Aerial application	
Navius FLEX	167 grams/hectare
Adjuvants: Non-Ionic or Merge Adjuvant* or Crop Oil Concentrate	0.25% v/v or 1% v/v or 1% v/v
Weeds Controlled	
Annual sowthistle Ball mustard Bluebur Canada goldenrod* Canada thistle Chickweed Common groundsel Common tansy Common yarrow Corn spurry Cow cockle Dandelion Diffuse knapweed Flixweed Giant hogweed* (up to 4-leaf) Green smartweed Hemp-nettle Kochia (including ALS-resistant) Lady's-thumb Leafy spurge Norwegian cinquefoil* Orange hawkweed Ox-eye daisy	Perennial sowthistle Poison ivy Prostrate pigweed Redroot pigweed Russian thistle Scentless chamomille Shepherd's-purse Spotted knapweed Stinkweed Stork's-bill Sumac (smooth, staghorn) Sweet clover (white, yellow) Tall buttercup* Tartary buckwheat Volunteer canola (except Clearfield varieties) Western snowberry White cockle Wild carrot Wild chervil Wild mustard Wild parsnip Wild rose Yellow starthistle
*season-long control	
Weeds Suppressed	
Lamb's-quarters Toadflax Wild buckwheat	

APPLICATION RATES for Ground or Aerial application		
Navius FLEX		334 grams/hectare
Adjuvants: Non-Ionic or Merge Adjuvant* or Crop Oil Concentrate		0.25% v/v or 1% v/v or 1% v/v
Vines Controlled		
Dog-strangling vine	<i>Vincetoxicum rossicum</i>	
Brush Species Controlled		
		Maximum height
Manitoba maple (Box Elder)	<i>Acer negundo</i>	2.5 metres
Red maple	<i>Acer rubrum</i>	2.5 metres
Sugar maple	<i>Acer saccharum</i>	2.5 metres
Black tupelo	<i>Nyssa sylvatica</i>	< 1 metre
Common sassafras	<i>Sassafras albidum</i>	2.5 metres
Green ash	<i>Fraxinus pennsylvanica</i>	2.5 metres
White ash	<i>Fraxinus americana</i>	2.5 metres
Black cherry	<i>Prunus serotina</i>	< 3 metres
Chokecherry	<i>Prunus virginica</i>	< 3 metres
Pin cherry	<i>Prunus pensylvanica</i>	< 3 metres
Balsam poplar	<i>Populus balsamifera</i>	2.5 metres
Trembling aspen	<i>Populus tremuloides</i>	< 3 metres
Plains cottonwood	<i>Populus sargentii</i>	2.5 metres
Black poplar	<i>Populus nigra</i>	2.5 metres
Sandbar / Ditchbank willow	<i>Salix exigua</i> or <i>S. interior</i>	2.5 metres
Large pussy willow	<i>Salix discolor</i>	2.5 metres
Yellow poplar (tulip tree)	<i>Liriodendron tulipifera</i>	2.5 metres
Tree of heaven	<i>Ailanthus altissima</i>	2.5 metres
Hackberry	<i>Celtis occidentalis</i>	2.5 metres
Eastern white pine	<i>Pinus strobus</i>	< 2 metres
Jack pine	<i>Pinus banksiana</i>	< 2 metres
Red pine	<i>Pinus resinosa</i>	< 2 metres
Western white pine	<i>Pinus monticola</i>	< 2 metres
Balsam fir	<i>Abies balsamea</i>	< 2 metres
Douglas fir	<i>Pseudotsuga menziesii</i> ,	< 2 metres
Black spruce	<i>Picea mariana</i>	< 2 metres
Norway spruce	<i>Picea abies</i>	< 2 metres
White spruce	<i>Picea glauca</i>	< 2 metres

APPLICATION RATES for Ground or Aerial application		
Navius FLEX		499 grams/hectare
Adjuvants: Non-Ionic or Merge Adjuvant* or Crop Oil Concentrate		0.25% v/v or 1% v/v or 1% v/v
Brush Species Controlled		
		Maximum height
Black oak	<i>Quercus velutina</i>	2.5 metres
Northern red oak	<i>Quercus rubra</i>	2.5 metres
Bitternut hickory	<i>Carya cordiformis</i>	< 2 metres
Pignut hickory	<i>Carya glabra</i>	< 2 metres
Eastern white pine	<i>Pinus strobus</i>	2-3 metres
Jack pine	<i>Pinus banksiana</i>	2-3 metres
Red pine	<i>Pinus resinosa</i>	2-3 metres
Western white pine	<i>Pinus monticola</i>	2-3 metres
Balsam fir	<i>Abies balsamea</i>	2-3 metres
Douglas fir	<i>Pseudotsuga menziesii</i> ,	2-3 metres
Black spruce	<i>Picea mariana</i>	2-3 metres
Norway spruce	<i>Picea abies</i>	2-3 metres
White spruce	<i>Picea glauca</i>	2-3 metres

GRAZING/HAYING

There are no grazing or haying restrictions for non-lactating or lactating animals (including cattle, horses, sheep, and goats) when using Navius FLEX as directed. Grazing animals do not have to be moved off the pasture or rangeland before, during or after applying Navius FLEX. See Manure Management and Plant Material Management below for additional information.

MANURE MANAGEMENT

Aminocyclopyrachlor, an ingredient in Navius FLEX, passes through an animal's digestive tract and is excreted in urine and manure at levels that may cause injury to susceptible plants. Do not transfer grazed animals from areas treated with Navius FLEX to areas where sensitive crops occur without first allowing 3 days of grazing on untreated areas.

The following restrictions apply to manure from animals that have grazed forage or eaten hay from areas that have been treated with Navius FLEX within the prior 18 months.

PMRA Approved Label

2022-5515

2023-01-19

- Do not apply manure to land used for growing susceptible crops.
- Manure may only be applied on rangeland.
- Do not use manure as mulch or compost and do not apply directly on or around desirable plants.
- Manure must only be used on-farm.

After removing animals from grazing on treated areas or eating forage or hay from treated areas, and waiting three days for treated material to clear the animal's digestive system, the animal's manure is no longer subject to the above restrictions.

HAY AND OTHER PLANT MATERIAL MANAGEMENT

The following restrictions apply to all plant materials from areas treated with Navius FLEX within the prior 18 months:

- Do not use plant material as mulch or compost and do not apply directly on or around desirable plants.
- Hay cut from grass which has been treated with Navius FLEX within the prior 18 months, must only be used on-farm.
- Plant material from the treated area is no longer subject to the above restrictions 18 months after treatment.

TANK MIXES:

In some cases, tank mixing a pest control product with another pest control product or a fertilizer can result in biological effects that could include, but are not limited to: reduced pest efficacy or increased host crop injury. The user should contact 2022 Environmental Science CA. at 1-888-283-6847 for information before mixing any pesticide or fertilizer that is not specifically recommended on this label.

APPLICATION INFORMATION:

Navius FLEX is a dispersible granule that is mixed in water and applied as a spray. Navius FLEX may be applied broadcast using ground spray equipment, fixed wing aircraft or by helicopter. When applying by fixed wing aircraft or helicopter, follow directions under the Aerial Applications section of this label, otherwise refer to the section on Ground Applications when using surface equipment.

MIXING INSTRUCTIONS:

1. Add the proper amount of Navius FLEX into the necessary volume of water in the spray tank with the agitator running. Continuous agitation is required for a uniform suspension and application.
2. If a tank mix partner is being used add the required amount once Navius FLEX is in suspension.
3. Add a recommended surfactant (non-ionic surfactant at 0.25% v/v or 2.5 L/1000 L spray solution or crop oil concentrate at 1% v/v or 10 L /1000 L spray solution or Merge Adjuvant* at 1% v/v or 10 L/1000 L spray solution).
4. If an antifoaming agent is required, add this last.

Use spray preparation of Navius FLEX within 48 hours or product degradation may occur. If spray preparation is left standing without agitation, thoroughly agitate before spraying.

PMRA Approved Label

2022-5515

2023-01-19

Avoid over-filling of spray tank. Mix only enough product for the job at hand. During spray operation, make scheduled checks of spray equipment to help ensure proper application.

SPRAYER CLEANUP:

Unless the spraying and mixing equipment is dedicated to the uses on this label, immediately after spraying, thoroughly remove all traces of Navius FLEX from mixing and spray equipment as follows:

1. Drain tank; then flush tank, boom and hoses with clean water for a minimum of ten minutes. Visually inspect tank to assure removal of all visible residues of Navius FLEX. If necessary, repeat step 1.
2. Fill the tank with clean water then add one litre HOUSEHOLD AMMONIA (containing a minimum 3% ammonia) per 100 litres of water. Fill boom and hoses with solution and allow sprayer to sit for 15 minutes. Drain.
3. Repeat step 2.
4. Nozzles and screens should be removed and cleaned separately. To remove traces of ammonia, rinse the tank, hoses and booms thoroughly with clean water.

CAUTION: Do not use ammonia with chlorine bleach. Using ammonia with chlorine bleach will release a gas with a musty chlorine odour which may cause eye, nose, throat and lung irritation. Do not clean equipment in an enclosed area.

GROUND APPLICATIONS:

Field sprayer application: **DO NOT** apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. **DO NOT** apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE) coarse classification. Boom height must be 60 cm or less above the crop or ground.

Low Volume Foliar Broadcast

Apply to broadleaf weeds as full coverage spray to foliage and stems in a minimum spray volume of 200 litres per hectare and to brush species as full coverage spray to foliage and stems in 500 litres spray volume per hectare, using properly calibrated equipment that will ensure uniform coverage. Direct the spray solution to thoroughly wet the foliage of the target plants, but not to the point of runoff.

High Volume Foliar Broadcast

For control of brush/woody plants up to 2.5 metres in height (unless otherwise indicated), use Navius FLEX at rates of 334-499 grams per hectare in enough water to make 1000 litres of spray solution. Apply as a full coverage spray to foliage, stems and limbs using up to 2000 litres of total spray per hectare depending on plant species, height and density of growth, and on the type of spray equipment used. Do not apply more than 499 grams of Navius FLEX per hectare.

SPRAY DRIFT CONTROL:

The potential for spray drift with ground broadcast applications can be reduced by:

- Applying a coarse spray using large droplet producing nozzle tips.
- Keep the spray boom as low as possible.
- Apply with minimum wind velocity.

PMRA Approved Label

2022-5515

2023-01-19

- When using a power sprayer and handgun, direct sprays no higher than the tops of the target plants.

AERIAL APPLICATIONS:

Navius FLEX may be applied by either fixed wing aircraft or helicopter spray equipment. However, do not make applications by fixed wing aircraft unless appropriate buffer zones can be maintained to prevent spray drift out of the target area.

Aerial application: **DO NOT** apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. **DO NOT** apply when wind speed is greater than 10 km/h at flying height at the site of application. **DO NOT** apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE) coarse classification. To reduce drift caused by turbulent wingtip vortices, the nozzle distribution along the spray boom length **MUST NOT** exceed 65% of the wing- or rotorspan. For aerial applications near susceptible crops or other desirable plants, use a drift control additive as recommended by the manufacturer, or apply through a “Microfoil” or “Thru-Valve” boom, or use an equivalent drift control system.

In general, aerial application spray volumes range from 30 to 50 liters per hectare. Refer to the tank-mix partner label for additional instructions and precautions.

AERIAL APPLICATION PRECAUTIONS

Apply only by fixed-wing or rotary aircraft equipment which has been functionally and operationally calibrated for the atmospheric conditions of the area and the application rates and conditions of this label.

Label rates, conditions and precautions are product specific. Read and understand the entire label before opening this product. Apply only at the rate recommended for aerial application on this label. Where no rate for aerial application appears for the specific use, this product cannot be applied by any type of aerial equipment.

Ensure uniform application. To avoid streaked, uneven or overlapped application, use appropriate marking devices.

Apply only when meteorological conditions at the treatment site allow for complete and even coverage. Apply only under conditions of good practice specific to aerial application as outlined in the National Aerial Pesticide Application Manual, developed by the Federal, Provincial/Territorial Committee on Pest Management and Pesticides.

OPERATOR PRECAUTIONS

Do not allow the pilot to mix chemicals to be loaded onto the aircraft. Loading of premixed chemicals with a closed system is permitted.

It is desirable that the pilot have communication capabilities at each treatment site at the time of application.

The field crew and the mixer/loaders must wear chemical resistant gloves, coveralls and goggles or face shield during mixing/loading, cleanup and repair. Follow the more stringent label precautions in cases where the operator precautions exceed the generic label recommendations on the existing ground boom label.

PMRA Approved Label

2022-5515

2023-01-19

All personnel on the job site must wash hands and face thoroughly before eating and drinking. Protective clothing, aircraft cockpit and vehicle cabs must be decontaminated regularly.

Buffer zones:

Use of the following spray methods or equipment DO NOT require a buffer zone: hand-held or backpack sprayer and spot treatment.

For application to rights-of-way, buffer zones for protection of sensitive terrestrial habitats are not required; however, the best available application strategies which minimize off-site drift, including meteorological conditions (e.g., wind direction, low wind speed) and spray equipment (e.g., coarse droplet sizes, minimizing height above canopy), should be used. Applicators must, however, observe the specified buffer zones for protection of sensitive aquatic habitats.

The buffer zones specified in the table below are required between the point of direct application and the closest downwind edge of sensitive terrestrial habitats (such as grasslands, forested areas, shelter belts, woodlots, hedgerows, riparian areas and shrublands) and sensitive freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands).

Buffer zones for Navius FLEX

Method of application	Sites		Buffer Zones (metres) Required for the Protection of:		
			Freshwater Habitat of Depths:		Terrestrial habitat
			Less than 1 m	Greater than 1 m	
Field sprayer*	Rangeland, non-crop areas		5	2	45**
Aerial	Rangeland	Fixed wing	200	45	800
		Rotary wing	95	30	700
	Non-crop areas	Fixed wing	250	100	800**
		Rotary wing	80	45	800**

*For field sprayer application, buffer zones can be reduced with the use of drift reducing spray shields. When using a spray boom fitted with a full shield (shroud, curtain) that extends to the crop canopy, the labelled buffer zone can be reduced by 70%. When using a spray boom where individual nozzles are fitted with cone-shaped shields that are no more than 30 cm above the canopy, the labelled buffer zone can be reduced by 30%.

** Buffer zones for the protection of terrestrial habitats are not required for use on rights-of-way including railroad ballast, rail and hydro rights-of-way, utility easements, roads, and training grounds and firing ranges on military bases.

PMRA Approved Label

2022-5515

2023-01-19

NOTE: Applicators may recalculate a site-specific buffer zone by combining information on current weather conditions and spray configuration for the following applications: all airblast applications, and for field and aerial applications which specify the following droplet size category wording on the product label: 'DO NOT apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE) Coarse classification'. To access the Buffer Zone Calculator, please visit the Pest Management Regulatory Agency web site.

For tank mixes, consult the labels of the tank-mix partners and observe the largest (most restrictive) buffer zone of the products involved in the tank mixture and apply using the coarsest spray (ASAE) category indicated on the labels for those tank mix partners.

FIELD BIOASSAY:

If rangeland or pasture or non-crop sites treated with Navius FLEX are to be converted to a food, feed, or fiber agricultural crop, or to a horticultural crop, a field bioassay should be completed before planting the desired crop.

Select a representative area or areas of the field previously treated with Navius FLEX to plant your bioassay crop(s). Be sure to consider factors such as size of field, soil texture, drainage and turn-around areas when selecting the site(s) that are most representative of the soil conditions in the field. On large fields, more than one site may be needed in order to obtain reliable results.

Plant the test strips perpendicular to the direction in which the field was sprayed. The strips should be long enough to cross the width of several spray swaths. Large test strip areas are more reliable than small ones.

Use standard tillage and seeding equipment to plant the bioassay.

Prepare a seed bed and plant the crops and varieties you want the option of growing the following year. It is important to use the same planting time, conditions, techniques and cultural practices you normally use to plant and grow the bioassay crop(s). Also plant into an adjacent area not treated with Navius FLEX to use as a comparison.

As the crop(s) emerges and grows, examine these key points in Navius FLEX treated and non-treated areas:

crop stand	root development	rate of growth
plant colour and vigour	yield	

Allow the bioassay crop(s) to grow to maturity while making your observations.

Do not overspray the test strips with herbicides that may damage the bioassay crop(s).

If the bioassay indicates that Navius FLEX residues are still present do not rotate to other crops until bioassay results indicate that susceptible crops are growing normally.

INVASIVE SPECIES MANAGEMENT

Navius FLEX can be an important component of integrated vegetation management programs to treat certain invasive and noxious weed species infestations. Consult local agriculture and land management resource specialists and/or invasive plant councils. These organizations can

PMRA Approved Label

2022-5515

2023-01-19

provide guidance on best management practices and the development of integrated vegetation management programs. Rapid response needs to be taken to quickly contain, deny reproduction, and if possible eliminate the invader. Navius FLEX has either been demonstrated to be efficacious on the invasive weed species listed below or on closely related weed species.

Weed	Species
Common crupina	<i>Crupina vulgaris</i>
Iberian starthistle	<i>Centaurea iberica</i>
South African ragwort	<i>Senecio inaequidens</i>
Yellow starthistle	<i>Centaurea solstitialis</i>

Apply a maximum of 499 g/ha of Navius FLEX per year.

RESISTANCE-MANAGEMENT RECOMMENDATIONS:

For resistance management, please note that Navius FLEX is both a Group 2 and 4 herbicide. Any weed population may contain or develop plants naturally resistant to Group 2 and/ or Group 4 herbicides. The resistant biotypes may dominate the weed population if these herbicides are used repeatedly in the same field. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action, but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

To delay herbicide resistance:

- Where possible, rotate the use of Navius FLEX or other Group 2 and 4 herbicides within a growing season (sequence) or among growing seasons with different herbicide groups that control the same weeds in a field.
- Use tank mixtures with herbicides from a different group when such use is permitted. To delay resistance, the less resistance-prone partner should control the target weed(s) as effectively as the more resistance-prone partner.
- Herbicide use should be based on an integrated weed management program that includes scouting, historical information related to herbicide use and crop rotation, and considers tillage (or other mechanical control methods), cultural (for example, higher crop seeding rates; precision fertilizer application method and timing to favour the crop and not the weeds), biological (weed-competitive crops or varieties) and other management practices.
- Monitor weed populations after herbicide application for signs of resistance development (for example, only one weed species on the herbicide label not controlled). If resistance is suspected, prevent weed seed production in the affected area if possible by an alternative herbicide from a different group. Prevent movement of resistant weed seeds to other fields by cleaning harvesting and tillage equipment when moving between fields, and planting clean seed.
- Have suspected resistant weed seeds tested by a qualified laboratory to confirm resistance and identify alternative herbicide options.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or integrated weed-management recommendations for specific crops and weed biotypes.
- For further information or to report suspected resistance, contact your local 2022 Environmental Science CA representative or call 2022 Environmental Science CA toll-free at 1-888-283-6847.

STORAGE:

PMRA Approved Label

2022-5515

2023-01-19

To prevent contamination, store this product away from food or feed.

DISPOSAL/ DECONTAMINATION:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Follow provincial instruction for any required additional cleaning of the container prior to its disposal.
3. Make the empty container unsuitable for further use.
4. Dispose of the container in accordance with provincial requirements.
5. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER:

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

The seller warrants that the purchase by the buyer and the use of this product, as such, will not infringe any Canadian patent.

Navius is a registered trademark of 2022 Environmental Science CA.

* All other products mentioned are trademarks of their respective companies.

190617

PMRA Approved Label
2022-5515
2023-01-19

GROUPE	2 et 4	HERBICIDE
---------------	---------------	------------------

Navius FLEX

Herbicide

Granules mouillables

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: Metsulfuron-méthyl 12,6 %
Aminocyclopyrachlore 39,5 %

AVERTISSEMENT, contient les allergènes, lait et sulfites.

N° D'HOMOLOGATION 30922 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 167 grammes - vrac

2022 Environmental Science CA Inc.
137 Glasgow Street, Suite 210, Unit 111,
Kitchener, Ontario,
N2G 4X8

Renseignements sur le produit: 1-888-283-6847

<https://www.ca.envu.com>

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro
1-800-334-7577 (24 heures par jour)

PRÉCAUTIONS :

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Ne contaminer aucun plan d'eau.
- Porter des gants résistant aux produits chimiques, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes lors du chargement/mélange , pendant l'application, le nettoyage et les activités de réparation (les gants ne sont pas nécessaires si des pulvérisateurs terrestres avec rampe sont utilisés).
- Ne pas entrer ou permettre à un travailleur d'entrer dans les aires agricoles traitées pendant le délai de sécurité après traitement (DSAT) de 12 heures. Dans les aires non agricoles, ne pas entrer ou permettre à un travailleur d'entrer dans les aires traitées jusqu'à ce que la bouillie pulvérisée soit séchée.
- Ne pas utiliser en milieu résidentiel ou sur les terrains de jeux, y compris les pelouses et les aires gazonnées. Les milieux résidentiels comprennent tous les sites où des personnes de tout âge, y compris les enfants pourraient être exposées durant ou après l'application. Cela comprend les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeux, les terrains pour la pratique de sports, les édifices publics, et tout autre endroit où le public de tout âge, y compris les enfants pourrait être exposé.
- Ne pas appliquer lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitations ou des aires d'activités humaines (telles des maisons, chalets, écoles et aires de jeux). Prendre en considération la vitesse du vent, sa direction, les inversions de température, les réglages du pulvérisateur et de l'équipement d'application.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées, y compris les conifères et les feuillus. Respecter les zones tampons indiquées sous « MODE D'EMPLOI ».

Ruissellement :

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Lessivage : L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les sites où les sols sont perméables (par exemple sols sableux) ou encore si la nappe phréatique est peu profonde.

PREMIERS SOINS:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

PMRA Approved Label
2022-5515
2023-01-19

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique. Le personnel médical doit communiquer avec les services d'information médicale de 2022 Environmental Science CA, au numéro sans frais 1-800-334-7577.

ENTREPOSAGE :

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit loin des aliments destinés aux humains et aux animaux.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel.
4. Éliminer le récipient conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*.

Navius est un marque déposée de 2022 Environmental Science CA

PMRA Approved Label
2022-5515
2023-01-19

190617

PMRA Approved Label
2022-5515
2023-01-19

GROUPE	2 et 4	HERBICIDE
---------------	---------------	------------------

Navius FLEX

Herbicide

Granules mouillables

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE LIVRET AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: Metsulfuron-méthyl 12,6 %
Aminocyclopyrachlore 39,5 %

AVERTISSEMENT, contient les allergènes, lait et sulfites.

N° D'HOMOLOGATION 30922 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 167 grammes - vrac

2022 Environmental Science CA Inc.
137 Glasgow Street, Suite 210, Unit 111,
Kitchener, Ontario,
N2G 4X8

Renseignements sur le produit: 1-888-283-6847
<https://www.ca.envu.com>

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro
1-800-334-7577 (24 heures par jour)

PMRA Approved Label

2022-5515

2023-01-19

PRÉCAUTIONS

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Ne contaminer aucun plan d'eau.
- Porter des gants résistant aux produits chimiques, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes lors du chargement/mélange, pendant l'application, le nettoyage et des activités de réparation (les gants ne sont pas nécessaires si des pulvérisateurs terrestres avec rampe sont utilisés).
- Ne pas entrer ou permettre à un travailleur d'entrer dans les aires agricoles traitées pendant le délai de sécurité après traitement (DSAT) de 12 heures. Dans les aires non agricoles, ne pas entrer ou permettre à un travailleur d'entrer dans les aires traitées jusqu'à ce que la bouillie pulvérisée soit séchée.
- Ne pas utiliser en milieu résidentiel ou sur les terrains de jeux, y compris les pelouses et les aires gazonnées. Les milieux résidentiels comprennent tous les sites où des personnes de tout âge, y compris les enfants pourraient être exposées durant ou après l'application. Cela comprend les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeux, les terrains pour la pratique de sports, les édifices publics, et tout autre endroit où le public de tout âge, y compris les enfants pourrait être exposé.
- Ne pas appliquer lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitations ou des aires d'activités humaines (telles des maisons, chalets, écoles et aires de jeux). Prendre en considération la vitesse du vent, sa direction, les inversions de température, les réglages du pulvérisateur et de l'équipement d'application.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées, y compris les conifères et les feuillus. Respecter les zones tampons indiquées sous « MODE D'EMPLOI ».

Ruissellement : Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Lessivage : L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les sites où les sols sont perméables (par exemple sols sableux) ou encore si la nappe phréatique est peu profonde.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

PMRA Approved Label
2022-5515
2023-01-19

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique. Le personnel médical doit communiquer avec les services d'information médicale de 2022 Environmental Science CA, au numéro sans frais 1-800-334-7577.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS : LIRE AVANT L'UTILISATION

- Ne pas appliquer ce produit sur des surfaces sous lesquelles des racines d'arbres et/ou d'arbustes désirables peuvent pousser à moins que leur endommagement ou leur perte puisse être toléré. La zone des racines des arbres ou de la végétation désirable est sujette aux conditions locales. Elle peut s'étendre bien au-delà du couvert végétal.
- Éviter que la bouillie ou la dérive atteigne les habitats aquatiques ou fauniques importants comme les lacs, les cours d'eau, les étangs, les brise-vent, les marais, les bourniers, les rivages de bourniers desséchés, les boisés, les talus de fossé végétalisés, et autre couverture végétale sur le bord des champs.
- Certaines espèces en particulier peuvent être sensibles à de faibles niveaux de Navius FLEX, y compris, sans s'y limiter : les conifères (comme le sapin Douglas, l'épinette de Norvège, les pins blancs et de Ponderosa), les feuillus (comme le bouleau, le peuplier deltoïde, le févier épineux, le magnolia, les espèces de peupliers, le gainier rouge, l'érable argenté, et les espèces de saules), de même que les arbustes ornementaux (comme le thuya occidental, le fusain ailé, le lilas des Indes, le forsythie, l'hortensia, le Lampranthus aurantiacus, le magnolia, la prune violette et l'if).
- Un dommage ou la perte d'arbres ou de végétation désirable peut survenir si Navius FLEX est appliqué sur ou près de leurs racines, aux endroits où leurs racines s'étendent, ou aux endroits où le sol traité peut migrer pour entrer en contact avec leurs racines. Prendre en considération les caractéristiques et les conditions particulières d'un site qui pourraient contribuer à une exposition non voulue des arbres et de la végétation désirables. La zone des racines des arbres ou de la végétation désirable est sujette aux conditions locales. Elle peut s'étendre au-delà du

couvert végétal. Si plus d'information est requise concernant la zone racinaire, consulter le service provincial de vulgarisation, un professionnel ou autre personne qualifiée.

- Ne pas utiliser sur les pelouses ou le gazon.
- Si un grand pâturage naturel, un pâturage ou des sites non cultivés sont traités avec Navius FLEX et que ce qu'on y produit est transformé en aliment pour humains ou bétail, ou pour une culture de fibre d'origine agricole, ou encore pour une culture horticole, il faut effectuer une épreuve biologique avant de semer la culture désirée. Consulter la section « ÉPREUVE BIOLOGIQUE AU CHAMP » de cette étiquette.
- Ne pas appliquer dans l'eau des canaux et fossés d'irrigation, ou dans ces canaux ou fossés secs, y compris sur leurs rives.
- Là où les chances sont minces qu'il pleuve peu de temps après l'application sur des sols poudreux, secs et légers, le traitement peut mener à une migration du produit, transporté sur les particules de sol déplacées par le vent. Il est possible de causer du dommage aux cultures susceptibles et à la végétation désirable. Un dommage aux cultures ou à la végétation désirable peut survenir si le sol traité est entraîné par ruissellement, par le vent ou déplacé sur le sol utilisé pour les cultures ou du terrain sur lequel croît de la végétation désirable. Ne pas appliquer Navius FLEX lorsque ces conditions prévalent et que ces types de sol (poudreux, secs, légers ou sableux) dominent la surface à traiter.
- Un dommage ou la perte d'arbres ou de végétation désirable peut survenir si l'équipement est drainé ou rincé sur ou près de leurs racines aux endroits où leurs racines s'étendent, ou aux endroits où le produit chimique peut migrer pour entrer en contact avec leurs racines.
- Pour éviter d'endommager la végétation désirable, dans les endroits non herbacés, adjacents à la végétation désirable, éviter les chevauchements d'applications et fermer le pulvérisateur au départ, en tournant, et lorsque vous ralentissez ou arrêtez.
- Les applications effectuées là où l'eau de ruissellement coule sur une terre cultivée, celle-ci peut faire du dommage ou tuer des cultures comme, sans s'y limiter : le canola, les légumineuses à grain, les pois, la betterave à sucre, les pommes de terre, les tomates, le soya, la féverole, la luzerne, la vigne et les cultures horticoles.
- La prudence est conseillée dans l'utilisation de ce produit sur des espaces où il serait intolérable de perdre des arbres (conifères ou feuillus) et/ou des arbustes, de même que d'autres plantes à feuilles larges. Cela inclut, sans s'y limiter, les plantes légumineuses et les fleurs sauvages. Sans expérience préalable, avant de procéder à des applications à grande échelle, il est nécessaire de tester de petites surfaces contenant ces plantes pour connaître leur tolérance à Navius FLEX et à ses résidus dans le sol.
- De faibles doses de Navius FLEX peuvent tuer ou sérieusement endommager la plupart des cultures. Après l'application de Navius FLEX, l'utilisation de l'équipement de pulvérisation mal nettoyé pour appliquer d'autres pesticides sur des cultures pour lesquelles Navius FLEX n'est pas homologué peut les endommager. Pour obtenir plus de détails, consulter la section « NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR » de cette étiquette. La meilleure manière de réduire ce potentiel de dommage à la culture est d'utiliser un équipement réservé au mélange et à l'application.
- Il est recommandé de ne pas travailler le sol traité pour réduire le potentiel de migration de Navius FLEX par érosion éolienne ou hydrique.
- La prudence est recommandée lors de l'utilisation de ce produit sur les graminées stressées par la sécheresse, sur les sols saturés d'eau, lorsqu'il y a de grandes différences entre les températures diurnes et nocturnes, dans les situations de faible fertilité, de dommage par les insectes ou la maladie, car les graminées peuvent subir des dommages inacceptables.
- Pour prévenir les dommages aux plantes désirables, lire et suivre les directives des sections suivantes de l'étiquette « GESTION DU FUMIER » et « GESTION DU FOIN ET AUTRE MATIÈRE VÉGÉTALE ».

PMRA Approved Label
2022-5515
2023-01-19

Appliquer Navius FLEX AVEC LE SURFACTANT RECOMMANDÉ.

INFORMATION GÉNÉRALE

Navius FLEX est en granules solubles destiné à être mélangé à l'eau et à être appliqué par pulvérisation foliaire pour supprimer les plantes arbustives ligneuses et les mauvaises herbes dans les pâturages, les grands pâturages libres et les aires non cultivées.

Navius FLEX est non corrosif, ininflammable, non volatil et ne gèle pas. Navius FLEX est rapidement absorbé par les feuilles, les tiges et les racines des plantes. Les effets de Navius FLEX peuvent être constatés sur les plants en deçà de quelques heures à quelques jours. Le symptôme le plus évident est celui de la tige et des feuilles qui plient ou se tordent. D'autres symptômes plus avancés incluent : chlorose grave, nécrose, épaississement de la tige, arrêt de croissance, plissement de la feuille, callosités sur les feuilles et les veines des feuilles, voilement de la feuille, et grossissement des racines.

Navius FLEX résiste au lessivage par la pluie quatre heures après l'application.

Après un traitement, les conditions humides favorisent l'activité de Navius FLEX alors que des conditions froides et sèches peuvent la réduire ou la retarder. La durée de la suppression dépend de la dose appliquée, de l'état et du stade de croissance des mauvaises herbes ciblées, des conditions environnementales au moment de l'application et suivant celle-ci, de même que de la densité et de la vigueur de la végétation désirée concurrente. Pour une bonne suppression à long terme des mauvaises herbes et des arbustes, les meilleurs résultats sont obtenus lorsque les graminées et autres végétations désirables ont eu le temps de se remettre de conditions environnementales défavorables afin de concurrencer les mauvaises herbes et les arbustes indésirables.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

Navius FLEX doit être utilisé exclusivement selon les recommandations de cette étiquette.

Ne pas mélanger, charger ou appliquer en deçà de quinze mètres d'un puits, y compris les puits abandonnés et les puits de drainage. Ne pas contaminer l'eau destinée à la consommation.

Ne pas appliquer ce produit au moyen de tout type de système d'irrigation.

Au total, par saison, ne pas appliquer plus de 499 g/ha de Navius FLEX.

GRAND PÂTURAGE LIBRE ET AIRES NON CULTIVÉES comme les emprises pour services publics, les bordures de routes, les sites industriels, le long des clôtures.

PMRA Approved Label

2022-5515

2023-01-19

POUR LA SUPPRESSION DE LA BROUSSAILLE, DES PLANTES LIGNEUSES ET AUTRES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

Navius FLEX peut être appliqué à la volée à des doses de 167, 334 ou 499 grammes par hectare (voir la liste plus loin). Ajouter un surfactant non ionique au taux de 0,25 % v/v (2,5 litres par 1 000 litres de bouillie) ou l'adjuvant Merge* au taux de 1,0 % v/v (10 litres par 1 000 litres de bouillie) ou de concentré d'huile végétale au taux de 1,0 % v/v (10 litres par 1 000 litres de bouillie).

La chlorose temporaire, la réduction de la hauteur ou l'arrêt partiel de la croissance des espèces herbacées peuvent survenir.

Pour obtenir les meilleurs résultats, les applications de Navius FLEX devraient être effectuées lorsque les broussailles et les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Pour suppression les broussailles, il est nécessaire de couvrir complètement tout le feuillage et les tiges. Les applications devraient être faites après la maturation des feuilles des espèces ciblées, mais avant que les couleurs d'automne apparaissent. Ne pas traiter les broussailles de plus de 2,5 mètres (à moins d'indication contraire) ou la suppression peut être diminuée.

Nota : Là où existent des populations denses ou là où les espèces ciblées présentent une croissance avancée, il est recommandé d'utiliser la méthode d'application foliaire à volume élevé.

Appliquer la bouillie aux espèces arbustives pour couvrir complètement le feuillage et les tiges, au moyen d'un équipement qui assurera une couverture uniforme.

Navius FLEX	
SITES : Pâturage, grand pâturage libre, aires industrielles sans culture.	
PÉRIODE D'APPLICATION : Pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer sur les mauvaises herbes jeunes en pleine croissance. Appliquer sur les espèces arbustives en croissance après l'apparition des feuilles. Il est essentiel de couvrir complètement le feuillage.	
DOSES D'APPLICATION pour application terrestre ou aérienne	
Navius FLEX	167 grammes/hectare
Adjuvants :	
Non ionique	0,25 % v/v
ou	ou
l'adjuvant Merge*	1 % v/v
ou	ou
Concentré d'huile végétale	1 % v/v
Mauvaises herbes supprimées	
Laiteron potager	Laiteron des champs
Neslie paniculée	Herbe à puce
Bardanette épineuse	Amarante fausse-blite
Verge d'or du Canada*	Amarante à racine rouge
Chardon des champs	Soude roulante
Céraiste	Matricaire inodore

PMRA Approved Label
2022-5515
2023-01-19

Séneçon vulgaire	Bourse-à-pasteur
Tanaisie vulgaire	Épervière maculée
Herbe à dinde	Tabouret des champs,
Spargoute des champs	Érodium sécutaire
Saponaire des vaches	Sumac (à vernis et vinaigrier)
Pissenlit	Trèfle (blanc, lupuline)
Centaurée diffuse	Renoncule âcre*
Sagesse-des-chirurgiens	Sarrasin de Tartarie
Berce du Caucase* (jusqu'au stade quatre feuilles)	Canola spontané (sauf les variétés Clearfield)
Renouée scabre	Symphorine de l'Ouest
Ortie royale	Silène à larges feuilles
Kochia (incluant celui résistant à l'ALS)	Carotte sauvage
Renouée persicaire	Anthrisque des bois
Euphorbe feuillue	Moutarde des champs
Potentille de Norvège*	Panais sauvage
Épervière orangée	Rose sauvage
Grande marguerite	Centaurée du solstice
Suppression pour la saison*	
Mauvaises herbes réprimées	
Chénopode blanc	
Linaire	
Renouée liseron	

DOSES D'APPLICATION pour application terrestre ou aérienne		
Navius FLEX	334 grammes/hectare	
Adjuvants :		
Non ionique	0,25 % v/v	
ou	ou	
l'adjuvant Merge*	1% v/v	
ou	ou	
Concentré d'huile végétale	1% v/v	
Vignes supprimées		
Dompte-venin de Russie	<i>Vincetoxicum rossicum</i>	
Espèces d'arbustes supprimées		
	Espèces d'arbustes supprimées	Hauteur maximale
Érable négondo	<i>Acer negundo</i>	2,5 mètres
Érable rouge	<i>Acer rubrum</i>	2,5 mètres
Érable à sucre	<i>Acer saccharinum</i>	2,5 mètres
Tupélo noir	<i>Nyssa sylvatica</i>	< 1 mètre
Sassafras commun	<i>Sassafras albidum</i>	2,5 mètres
Frêne vert	<i>Fraxinus pennsylvanica</i>	2,5 mètres
Frêne blanc	<i>Fraxinus americana</i>	2,5 mètres
Cerisier noir	<i>Prunus serotina</i>	< 3 mètres
Cerisier de Virginie	<i>Prunus virginiana</i>	< 3 mètres

Cerisier de Pennsylvanie	<i>Prunus pensylvanica</i>	< 3 mètres
Peuplier baumier	<i>Populus balsamifera</i>	2,5 mètres
Tremble	<i>Populus tremuloïdes</i>	< 3 mètres
Peuplier des Plaines	<i>Populus sargentii</i>	2,5 mètres
Peuplier noir	<i>Populus nigra</i>	2,5 mètres
Saule (de l'intérieur et des talus)	<i>Salix exigua ou S. interior</i>	2,5 mètres
Saule discoloré	<i>Salix discolor</i>	2,5 mètres
Tulipier de Virginie	<i>Liriodendron tulipifera</i>	2,5 mètres
Frêne puant	<i>Alianthus altissima</i>	2,5 mètres
Micocoulier	<i>Celtis occidentalis</i>	2,5 mètres
Pin blanc	<i>Pinus strobus</i>	< 2 mètres
Pin gris	<i>Pinus banksiana</i>	< 2 mètres
Pin rouge	<i>Pinus resinosa</i>	< 2 mètres
Pin argenté	<i>Pinus monticola</i>	< 2 mètres
Sapin baumier	<i>Abies balsamea</i>	< 2 mètres
Sapin Douglas	<i>Pseudotsuga menziesii</i>	< 2 mètres
Épinette noire	<i>Picea mariana</i>	< 2 mètres
Épinette de Norvège	<i>Picea abies</i>	< 2 mètres
Épinette blanche	<i>Picia glauca</i>	< 2 mètres

DOSES D'APPLICATION pour application terrestre ou aérienne

Navius FLEX	499 grammes/hectare	
Adjuvants : Non ionique ou l'adjuvant Merge* ou Concentré d'huile végétale	0,25 % v/v ou 1 % v/v ou 1 % v/v	
Espèces d'arbustes supprimées		
Hauteur maximale		
Chêne noir	<i>Quercus velutina</i>	2,5 mètres
Chêne rouge du Nord	<i>Quercus rubra</i>	2,5 mètres
Caryer cordiforme	<i>Carya cordiformis</i>	< 2 mètres
Caryer glabre	<i>Carya glabra</i>	< 2 mètres
Pin blanc	<i>Pinus strobus</i>	2 à 3 mètres
Pin gris	<i>Pinus banksiana</i>	2 à 3 mètres
Pin rouge	<i>Pinus resinosa</i>	2 à 3 mètres
Pin argenté	<i>Pinus monticola</i>	2 à 3 mètres
Sapin baumier	<i>Abies balsamea</i>	2 à 3 mètres
Sapin Douglas	<i>Pseudotsuga menziesii</i>	2 à 3 mètres
Épinette noire	<i>Picea mariana</i>	2 à 3 mètres

Épinette de Norvège	<i>Picea abies</i>	2 à 3 mètres
Épinette blanche	<i>Picea glauca</i>	2 à 3 mètres

PÂTURAGE ET FENAISSON

Il n'y a pas de restriction relative au pâturage et à la fenaison pour les animaux en lactation et ceux taris (y compris les bovins, les chevaux, les moutons et les chèvres) lorsque Navius FLEX est utilisé selon les directives. Les animaux au pâturage n'ont pas à être déplacés hors du pâturage, avant, pendant ou après l'application de Navius FLEX. Pour obtenir plus d'information, consulter la section suivante intitulée «Gestion du fumier et du matériel végétal».

GESTION DU FUMIER

L'aminocyclopyrachlore, un ingrédient de Navius FLEX passe dans le tube digestif de l'animal et est excrété dans l'urine et les fèces à des teneurs qui peuvent endommager les plantes susceptibles. Ne pas transférer les animaux qui pâturent dans un endroit traité avec Navius FLEX à des endroits où croissent des cultures qui lui sont sensibles, sans d'abord les laisser paître trois jours dans un pâturage non traité.

Les restrictions suivantes s'appliquent au fumier provenant d'animaux qui ont brouté l'herbe ou se sont nourris du foin provenant d'aires traitées avec Navius FLEX au cours des dix-huit derniers mois.

- Ne pas épandre le fumier sur des champs destinés à la culture de plantes susceptibles.
- Le fumier ne peut être appliqué que sur les grands pâturages libres.
- Ne pas utiliser le fumier comme paillis ou compost, et ne pas l'appliquer directement sur ou autour des plantes utiles.
- Le fumier doit être utilisé sur la ferme seulement.

Le matériel consommé par les animaux qui ont brouté ou consommé des fourrages ou du foin provenant d'endroits traités quitte leur tube digestif en trois jours. Voilà pourquoi les restrictions mentionnées plus haut ne s'appliquent plus à leur fumier lorsque la période de trois jours est respectée.

RÉGIE DU FOIN ET AUTRE MATÉRIEL VÉGÉTAL

Les restrictions suivantes s'appliquent à tout matériel végétal provenant des aires traitées avec Navius FLEX au cours des dix-huit derniers mois.

- Ne pas utiliser le matériel végétal comme fumier, paillis ou compost, et ne pas l'appliquer directement sur ou autour des plantes utiles.
- Le foin obtenu de l'herbe traitée au moyen de Navius FLEX au cours des dix-huit derniers mois doit être utilisé sur la ferme seulement.
- Dix-huit mois après le traitement, le matériel végétal provenant de l'endroit traité n'est plus assujéti aux restrictions mentionnées plus haut.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR : Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec 2022 Environmental Science CA au 1-888-283-6847 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

INFORMATION CONCERNANT L'APPLICATION :

Navius FLEX en granules dispersables est mélangé à l'eau et appliqué par pulvérisation. Navius FLEX peut être appliqué à la volée au moyen d'un pulvérisateur terrestre, d'un avion ou d'un hélicoptère. Lorsqu'un avion ou un hélicoptère est utilisé, suivre les directives d'application fournies sur l'étiquette sous « Applications aériennes », autrement se référer à la section « Applications terrestres » lorsqu'un pulvérisateur terrestre est utilisé.

DIRECTIVES POUR EFFECTUER LE MÉLANGE :

1. Mettre l'agitateur en marche et ajouter au volume d'eau requis dans le réservoir la bonne quantité de Navius FLEX. Agiter le mélange continuellement pour assurer une suspension homogène et une application uniforme.
2. Si un partenaire de mélange est utilisé, ajouter la quantité requise une fois que Navius FLEX est en suspension.
3. Ajouter le surfactant recommandé (surfactant non ionique à 0,25 % v/v ou 2,5 L/1 000 L de bouillie ou un concentré d'huile végétale à 1 % v/v ou 10 L /1 000 L de bouillie ou l'adjuvant Merge* à 1,0 % v/v ou à 10 L/1 000 L de bouillie).
4. Si un agent antimousse est requis, l'ajouter en dernier.

Utiliser la bouillie préparée avec Navius FLEX en deçà de 48 heures ou une dégradation du produit pourrait en résulter. Si la bouillie est mise de côté sans agitation, bien l'agiter avant de la pulvériser.

Éviter de trop remplir le réservoir à mélange. Mélanger seulement la quantité requise pour la surface à traiter. Pendant le traitement, vérifier périodiquement l'équipement de pulvérisation afin d'assurer une application adéquate.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :

À moins que l'équipement pour le mélange et l'application ne serve que pour le produit de cette étiquette, immédiatement après l'application, le nettoyer à fond de la façon suivante pour enlever toute trace de Navius FLEX:

1. Vider le réservoir, puis rincer à l'eau claire durant un minimum de dix minutes, le réservoir, la rampe et les boyaux. Inspecter visuellement le réservoir pour s'assurer que toute trace de Navius FLEX a disparu. Au besoin, répéter l'étape 1.
2. Remplir le réservoir d'eau claire, puis ajouter un litre d'ammoniaque domestique (concentration minimale de 3 % d'ammoniac) par 100 litres d'eau. Remplir la rampe et les boyaux de cette solution et laisser reposer le pulvérisateur pour quinze minutes. Vider.
3. Répéter l'étape 2.
4. Les buses et les écrans devraient être enlevés et lavés séparément. Pour enlever toute trace d'ammoniaque, rincer à fond à l'eau claire, le réservoir, les boyaux et la rampe.

ATTENTION : Ne pas utiliser l'ammoniaque domestique avec un produit de blanchiment à base de chlore. L'utilisation de l'ammoniaque avec du blanc de lessive au chlore dégagera un gaz à odeur de moisissure qui peut irriter les yeux, le nez, la gorge et les poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit fermé.

APPLICATIONS TERRESTRES :

Application avec un pulvérisateur terrestre : **NE PAS** appliquer par temps complètement calme. Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'il y a des bourrasques de vent. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de la bouillie plus petites que la classification « fines » de l'ASAE (Société des ingénieurs agricoles des États-Unis). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application foliaire à la volée de faible volume

Appliquer un minimum de 200 litres de bouillie par hectare sur les mauvaises herbes à feuilles larges et 500 litres de bouillie par hectare sur les espèces arbustives pour couvrir complètement le feuillage et les tiges, au moyen d'un équipement bien calibré qui assurera une couverture uniforme. Orienter la solution de façon à mouiller complètement le feuillage des plants, sans provoquer de ruissellement.

Application foliaire à la volée à volume élevé

Pour supprimer les broussailles et les plantes ligneuses jusqu'à 2,5 mètres de hauteur (à moins d'indication contraire), utiliser Navius FLEX à des doses allant de 334 à 499 grammes par hectare dans assez d'eau pour obtenir 1 000 litres de bouillie. Pulvériser la bouillie pour couvrir entièrement le feuillage, les tiges et les branches en utilisant jusqu'à 2 000 litres de solution par hectare selon les espèces de plantes, la hauteur et la densité de la végétation, de même que selon le type de pulvérisateur utilisé. Ne pas appliquer plus de 499 grammes par hectare de Navius FLEX.

SUPPRESSION DE LA DÉRIVE :

Le potentiel de dérive de la bouillie pulvérisée lors d'applications terrestres à la volée peut être réduit :

- En utilisant des buses qui produisent des gouttelettes grossières.
- En gardant la rampe aussi basse que possible.
- En appliquant lorsque la vitesse du vent est au minimum.
- Lorsqu'un pulvérisateur à moteur et un fusil sont utilisés, diriger le jet pas plus haut que la hauteur des plants ciblés.

APPLICATIONS AÉRIENNES :

Navius FLEX peut être appliqué à la volée au moyen d'un pulvérisateur terrestre, d'un avion ou d'un hélicoptère. Toutefois, ne pas appliquer avec un avion à moins que des zones tampons puissent être maintenues pour prévenir la dérive de la solution pulvérisée hors de l'aire ciblée.

Application aérienne : **NE PAS** appliquer par temps complètement calme. Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'il y a des bourrasques de vent. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse dix km/h à la hauteur du vol au site de l'application. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de la bouillie plus petites que la classification « grossières » de l'ASAE (Société des ingénieurs agricoles des États-Unis). Pour réduire la turbulence causée par le vortex du bout des ailes, la répartition des buses le long de la rampe de pulvérisation **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de la longueur de l'aile ou celle de l'hélice. Lors d'applications aériennes près de cultures susceptibles ou autres plantes désirables, utiliser un additif pour contrôler la dérive comme recommandé par le fabricant ou appliquer au moyen d'un « Microfoil » ou d'une rampe « Thru-Valve », ou d'un système équivalent de contrôle de la dérive.

PMRA Approved Label

2022-5515

2023-01-19

En général, les volumes d'applications aériennes vont de 30 à 50 litres par hectare. Se référer à l'étiquette du partenaire de mélange en réservoir pour des directives et des précautions additionnelles.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR APPLICATION AÉRIENNE

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les doses et les directives figurant sur l'étiquette.

Les doses d'application, les conditions et les précautions sont particulières au produit. Avant d'ouvrir le contenant de ce produit, lire son étiquette en entier et bien la comprendre. Appliquer seulement à la dose recommandée, indiquée sur cette étiquette, pour les applications aériennes. Là où aucune dose n'est indiquée pour application aérienne, ce produit ne peut être appliqué par aucun type d'équipement aérien.

S'assurer d'une application uniforme. Pour éviter les applications inégales, par trace ou les chevauchements, utiliser des bornes appropriées.

Appliquer seulement lorsque les conditions météorologiques au site de traitement permettent une couverture complète et uniforme de la culture. Appliquer seulement sous les conditions de bonne pratique spécifiques aux applications aériennes. Ces conditions sont décrites dans le Guide national d'apprentissage en application de pesticides par aéronef conçu par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

PRÉCAUTIONS POUR L'OPÉRATEUR

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques à être chargés dans l'avion. Il est permis de charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Au moment de l'application, il est souhaitable que le pilote puisse communiquer avec chaque site de traitement.

L'équipe de champ et ceux qui mélangent et chargent le produit doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, des combinaisons, des lunettes protectrices ou un masque protecteur durant les opérations de mélange, de chargement, de nettoyage et d'entretien. Lorsque les recommandations faites à l'opérateur sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Zones tampons :

L'utilisation des méthodes de pulvérisation ou des équipements suivants N'EXIGE PAS une zone tampon : équipement manuel ou pulvérisateur type sac à dos et traitement localisé.

Pour les applications sur emprises, des zones tampons de protection des habitats terrestres sensibles ne sont pas requises ; cependant, devraient être mises en pratiques les meilleures stratégies d'utilisation qui permettent de minimiser la dérive hors site, y compris tenir compte

PMRA Approved Label
2022-5515
2023-01-19

des conditions météorologiques (direction du vent, sa faible vitesse) et celles de l'équipement de pulvérisation (gouttelettes grossières, minimiser la hauteur au-dessus du couvert végétal). Toutefois, les applicateurs doivent respecter les zones tampons indiquées pour protéger les habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (tels que pâturages, boisés, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, bourniers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides).

Zones tampons pour Navius FLEX.

Méthode d'application	Sites		Zones tampons (mètres) requises pour protéger les :		
			Habitats en eau douce d'une profondeur de :		Habitat terrestre
			Moins d'un mètre	Plus d'un mètre	
Pulvérisateur terrestre*	Grand pâturage libre, aires non cultivées		5	2	45**.
Aérien	Grand pâturage libre	Avion	200	45	800
		Voilure tournante (rotor)	95	30	700
	Endroits non cultivés	Avion	250	100	800**.
		Voilure tournante (rotor)	80	45	800**

* Dans le cas des applications avec pulvérisateur terrestre, les zones tampons peuvent être réduites avec l'utilisation d'écrans réducteurs de dérive. La zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 70 % avec l'utilisation d'une rampe munie d'un écran complet (rideau, enveloppe) qui atteint le couvert végétal de la culture ou le sol. La zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 30% lorsque chaque buse est munie d'un cône protecteur maintenu à pas plus de 30 cm au-dessus du couvert végétal de la culture.

** Les zones tampons pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises pour les emprises, y compris le ballast des voies ferrées, les emprises ferroviaires et hydroélectriques, les servitudes des services publics et les routes, de même que pour les terrains d'entraînement et les champs de tir des bases militaires.

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

Pour les mélanges en réservoir, consulter les étiquettes des partenaires de mélange et respecter la zone tampon la plus restrictive parmi les produits utilisés dans le mélange et

PMRA Approved Label

2022-5515

2023-01-19

appliquer en utilisant la taille de gouttelettes les plus grosses de la classification (ASEA) indiquée sur les produits du mélange en réservoir.

ÉPREUVE BIOLOGIQUE AU CHAMP :

Si un grand pâturage naturel, un pâturage ou des sites non cultivés sont traités avec Navius FLEX et que ce qu'on y produit est transformé en aliment pour humains ou bétail, ou pour une culture de fibre d'origine agricole, ou encore pour une culture horticole, il faut effectuer une épreuve biologique avant de semer la culture désirée.

Pour semer votre (vos) culture(s) d'épreuve biologique, sélectionner une ou des aires représentatives du champ déjà traité avec Navius FLEX. Au moment de sélectionner le(s) site(s) le(s) plus représentatif(s) des conditions du sol au champ, s'assurer de prendre en considération les facteurs comme la grandeur du champ, la texture du sol, le drainage et les surfaces pour tourner. Dans les grands champs, il se peut que plus d'un site soit requis pour obtenir des résultats fiables.

Semer les bandes de test perpendiculairement à la direction utilisée lorsque le champ a été traité. Les bandes devraient être assez longues pour traverser plusieurs passes effectuées avec le pulvérisateur. Les grandes surfaces de test sont plus fiables que les petites.

Utiliser de l'équipement standard pour travailler le sol et semer l'épreuve biologique.

Préparer le lit de semence et semer les cultures et les variétés parmi lesquelles vous ferez votre choix l'année suivante. Pour effectuer votre (vos) épreuve(s) biologique(s) au champ, il est important d'utiliser le même temps de semis, les mêmes conditions, les mêmes techniques et méthodes culturales que vous utilisez habituellement. Semer aussi une surface adjacente non traitée avec Navius FLEX pour l'utiliser comme témoin.

Au fur et à mesure que la (les) culture(s) lève(nt) et croît (croissent), surveiller les principaux points suivants dans les deux parcelles (celle traitée avec Navius FLEX et la parcelle témoin) :

la population	la croissance des racines	le taux de croissance
la couleur et la vigueur du plant	le rendement	

En faisant vos observations, permettre à votre (vos) culture(s) d'atteindre la maturité.

Ne pas pulvériser trop d'herbicides sur les bandes d'essais ce qui pourrait endommager la (les) culture(s) de l'épreuve biologique au champ.

Si l'épreuve biologique au champ indique qu'il y a toujours des résidus de Navius FLEX, ne pas faire de rotation avec une autre culture jusqu'à ce que les résultats de l'épreuve biologique démontrent que les cultures susceptibles croissent normalement.

GESTION DES ESPÈCES ENVAHISSANTES

Navius FLEX peut jouer un rôle important dans les programmes de lutte intégrée de gestion de la végétation pour traiter certaines infestations d'espèces de mauvaises herbes envahissantes et nocives. Consulter les spécialistes locaux en agriculture et en gestion du territoire et/ou des conseillers sur les plantes envahissantes. Ces ressources peuvent servir de guide concernant

PMRA Approved Label

2022-5515

2023-01-19

les meilleures pratiques de gestion et pour la conception de programmes de lutte intégrée. Il faut agir rapidement pour contenir, éviter la reproduction et si possible éliminer l'envahisseur. Navius FLEX a démontré son efficacité sur les mauvaises herbes envahissantes indiquées sur la liste qui suit ou sur des espèces de mauvaises herbes étroitement apparentées.

Mauvaise herbe	Espèces
Centaurée chondrilloïde	<i>Crupina vulgaris</i>
Centaurée ibérique	<i>Centaurea iberica</i>
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i>
Centaurée du solstice	<i>Centaurea solstitialis</i>

Appliquer annuellement un maximum de 499 g/ha de Navius FLEX.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que Navius FLEX contient un herbicide appartenant à la fois au groupe 2 et au groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes à Navius FLEX et à d'autres herbicides du groupe 2 et/ ou groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- S'il y a lieu, utiliser Navius FLEX ou les herbicides du même groupe 2 et/ou 4 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

PMRA Approved Label

2022-5515

2023-01-19

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec représentant local de 2022 Environmental Science CA ou appeler 2022 Environmental Science CA au numéro sans frais 1-888-283-6847.

ENTREPOSAGE :

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit loin des aliments destinés aux humains et aux animaux.

ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel.
4. Éliminer le récipient conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*.

Le vendeur garantit que l'achat et l'utilisation de ce produit comme tel ne contreviennent en aucune façon à un brevet canadien, quel qu'il soit.

Navius est un marque déposée de 2022 Environmental Science CA

* Tous les autres produits sont des marques de leur société respective.

190617